

Prestations conventionnées assurance maladie

Forfait journalier20€ / jour

Ticket modérateur: Pour les séjours dont le montant est inférieur à 120 €, 20% du coût total du séjour clinique, frais médicaux et honoraires praticiens est à la charge du patient ou de sa mutuelle

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel.....24 € / séjour

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandé par l'assurance maladie au patient pour les actes médicaux dont le montant est supérieur à 120 €. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par votre mutuelle en fonction de votre contrat.

AMBULATOIRE

HOSPITALISATION

	AMBULATOIRE CLASSIQUE 50€	AMBULATOIRE CONFORT 60€	HOSPITALISATION CLASSIQUE 75€	HOSPITALISATION CONFORT 95€
Chambre individuelle	✓	✓	✓	✓
Télévision	✓	✓	✓	✓
Téléphone	✗	✗	●	✓
Wi-Fi	✓	✓	✓	✓
Repas	Collation standard	Collation Gourmet*	Repas Standard	Repas Gourmet**
Trousse Bien-être	✗	✗	●	✓
Accompagnant	✗	✓	Lit + petit déjeuner standard : 35€	Lit + petit déjeuner Gourmet : 50€
Repas accompagnant	✗	✗	Repas Standard : 15€	Repas Gourmet : 25€
Coffre	✓	✓	✓	✓

* Collation Gourmet : 1 macaron, 1 salade de fruits, 1 yaourt, 2 sandwiches tapas, 1 boisson chaude

** Repas Gourmet : plateau amélioré avec 5 composantes



Inclus



En option sur demande



Non - inclus

Options chambre double en hospitalisation :

- Télévision 6€/jour
- Téléphone 0,15€/min
- Trousse Bien-être 10€

La facturation des prestations se fait à la journée, c'est à dire du jour de l'entrée jusqu'au jour de la sortie.

Pour l'ambulatoire, le séjour en chambre double engendre une participation forfaitaire de 20€ par séjour, donnant accès à la télévision au coffre et au Wi-Fi.